

ÉLECTIONS 2025 AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE



Les Amis de la
Confédération paysanne

COMMENT SOUTENIR
LA CONFÉDÉRATION
PAYSANNE EN TANT
QU'AMI-E-S ?

- ↳ **Actions à mener en tant que citoyen-ne**
- ↳ **Comment être électeur-ice/candidat-e au collège 2 ?**
- ↳ **Arguments de campagne**





LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

QUELLES ACTIONS MENER AVEC MA CONF' LOCALE ?

DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !

Les élections aux Chambres d'agriculture sont des élections professionnelles. Aussi, **il est indispensable que ce soit les paysan·nes de la Conf' qui portent cette campagne**. Les Amis·es de la Conf' ont un rôle à jouer dans ces élections mais doivent être vigilant·es sur leur posture. Des agriculteur·rices pourraient nous voir comme des donneur·euses de leçons.

Il est donc indispensable de **se rapprocher de votre Conf' locale** pour discuter des manières de les aider sans leur porter préjudice !

Une présentation des actions possibles est disponible ci-dessous pour vous aider.

IMPORTANCE DE CES ÉLECTIONS



Ces élections déterminent non seulement le **financement des syndicats agricoles**, mais aussi la **représentation** des syndicats dans le paysage politique français. Ce sont en effet des **sièges dans diverses commissions** qui sont en jeu : à la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA), à la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), aux tribunaux des baux ruraux, au fonds Vivea, etc.

Pour en savoir plus :

1. Consulter le **flyer Pourquoi voter ? réalisé par la FADEAR & la Conf'**.
Lien : <https://nuage.lesamisdelaconf.org/s/gGSS2H5qii8HNO9>
2. Consulter les **résultats des élections 2019** par département et par collège sur une carte interactive, sur <https://chambres-agriculture.fr/elections2019/resultats-des-elections-2019-des-chambres-dagriculture>
3. Une **formation** organisée par les Amis·es de la Conf' sur les enjeux de ces élections aura lieu le **samedi 9 novembre 2024 de 10h à 12h** en visioconférence. Pour vous inscrire :
<https://lesamisdelaconf.org/2024/01/03/formations-2024>



QUELLES ACTIONS MENER AVEC MA CONF' LOCALE ?

1) SE PORTER CANDIDAT.E/ÉLECTEUR.RICE DANS LE COLLÈGE 2 DES PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS

→ Se référer à notre fiche pratique Ami·e·s de la Conf' à ce sujet

2) RELAI COMMUNICATION



- Diffuser ce document dans votre groupe local Ami·e·s de la Conf' et diffuser le tract Pourquoi voter ? de la FADEAR auprès d'agriculteur·rices ;
- Pendant la campagne, porter des accessoires des Ami·es et de la Conf' pour faire parler du projet politique, sans faire campagne ouvertement (ex : T-shirt Conf' lors de marchés paysans);
- Mettre à disposition ses compétences : réaliser des photos des paysan·es candidat·es, des vidéos...

3) SOUTIEN ADMINISTRATIF, LOGISTIQUE ET FINANCIER

- *Administratif :*
 - aider les Conf' locales dans la vérification des listes d'électeur·ices (septembre) et des listes candidat·es (début décembre);
 - faire de la mise sous plis pour des envois aux électeur·ices.
- *Logistique :*
 - appuyer en termes de forces humaines pour les événements/regroupements;
 - distribution de Campagnes solidaires dans les boîtes aux lettres.
- *Financier :*
 - faire du relai pour de l'appui financier : ex: cagnottes;
 - encourager son entourage et le public sur les stands Ami·e·s à soutenir financièrement la Conf' pour les élections.

4) SE RAPPROCHER DE VOTRE CONF' POUR D'ÉVENTUELLES AUTRES ACTIONS SELON LEURS BESOINS ET VOS COMPÉTENCES !

En cas de questions :

Contactez votre Conf' locale : <https://>

www.confederationpaysanne.fr/reseau.php?t=RE

Contactez les Ami·e·s de la Conf' : contact@lesamisdelaconf.org



Les Ami·e·s de la
Confédération paysanne

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE



Devenir électeur·ice/candidat·e
du collège 2 (propriétaires et usagers)

CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE ÉLECTEUR·ICE

- Être **propriétaire ou usufruitier** d'une ou plusieurs parcelles agricoles soumises au **statut du fermage** et effectivement données en location via **bail écrit ou verbal** ;
- Être âgé de **18 ans** accomplis ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être de **nationalité française** ou ressortissant d'un **État membre de l'union européenne**.

La qualité de propriétaire de terres agricoles devra être justifiée par l'un des éléments suivants au moins : l'avis d'imposition foncière (année N-1 ou année N) ou une copie du bail pour les baux écrits ou une attestation sur l'honneur cosignée par le bailleur et le fermier pour les baux verbaux.

Cas particuliers :

- Les **personnes morales** propriétaires de terres agricoles sont électeur·ices par leur représentant légal.
- En cas d'**indivision sur une parcelle de terre** soumise au statut du fermage, tous les indivisaires de pleine propriété ou titulaires de l'usufruit de la parcelle pourront être considérés comme électeurs de ce collège.

CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE CANDIDAT·E

Être inscrit·e sur les listes électorales du collège et donc remplir les conditions nommées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION LISTE ÉLECTEUR-ICES

Demande d'inscription sur la liste électorale à **envoyer à la Commission d'établissement des listes électorales (CELE) avant le 15 septembre 2024 (au delà possible jusqu'au 15 octobre en contactant votre Conf' locale)** par lettre recommandée avec accusé de réception, **à l'adresse de la Préfecture** du département où sont vos terres.

Le courrier type pour demander une inscription sur les listes électorales est ici : <https://nuage.lesamisdelaconf.org/s/ei5SHbmqwBKZpMB>

FOCUS CANDIDAT·E

Tout électeur·ice peut être candidat·e, pour cela il faut : 1 titulaire et 2 suppléant·es, dont au moins une femme dans ce trio.

➔ Si vous êtes intéressé·e : **contactez votre Conf' locale pour avoir plus d'informations**, une liste est peut-être déjà créée ou en cours de création.

DATES IMPORTANTES DE CAMPAGNE

- **Juillet** : ouverture des inscriptions sur les listes électorales.
- **Jusqu'au 15 septembre**: inscriptions sur les listes électorales.
- **Entre le 15 septembre et le 15 octobre** : possibilité de s'inscrire si omission après vérification des listes électorales.
- **17 décembre à 12h** : date limite de dépôt des listes de candidat·es.
- **A partir du 20 janvier**, ou dès réception du matériel de vote dans les boîtes aux lettres : période de vote électronique ou par correspondance.
- **7 - 29 janvier 23h59** : campagne électorale officielle.
- **31 janvier 2025** : clôture du scrutin.



En cas de questions :

Contactez votre Conf' locale, contacts sur le site ici :

https://www.confederationpaysanne.fr/res_eau.php?t=RE

Contactez les Amis de la Conf' :
contact@lesamisdelaconf.org

ROMPRE AVEC LES PRÉJUGÉS: PARLER DE LA CONF' AUX PAYSAN.NES



Comment réagir face à des idées reçues qui tournent autour de la Confédération paysanne, le plus souvent infondées, vagues et malhonnêtes ? Voici quelques exemples de préjugés contre lesquels vous pouvez argumenter :

➔ **“LA CONF' C'EST CEUX QUI VEULENT REVENIR A LA CHARRUE ET AUX BŒUFS, NON ?”**

L'agriculture paysanne est une agriculture moderne et solidaire. Elle s'appuie sur des **savoirs paysans complexes, basés sur l'agroécologie et l'agronomie.**

L'agriculture productiviste est au contraire une agriculture perfusée aux subventions et cadeaux fiscaux, dépendante de l'agrofourmiture et de l'agrobusiness ! Notre agriculture répond aux enjeux de notre siècle : dynamique des territoires ruraux, emplois locaux, protection de la biodiversité, accessibilité à une alimentation de qualité...



➔ **“DÉJÀ, ON A DU MAL A GAGNER NOTRE VIE, ALORS COMMENT ON VA S'EN SORTIR SI ON PRODUIT MOINS ?”**

Tous les gains de productivité réalisés sur nos fermes depuis des décennies **ont été captés par l'amont et l'aval de nos filières** : banques, assurances, agroéquipement, semenciers, fabricants de pesticides, agro-industrie, grande distribution... **Tous ces acteurs font leur beurre sur le dos des paysannes et paysans.** C'est ce système productiviste et libéral qui détruit l'emploi paysan, qui fait disparaître nos fermes. Nous devons reprendre le pouvoir sur nos filières, grâce à l'intervention des pouvoirs publics et l'interdiction de l'achat de nos produits agricoles en-dessous du prix de revient.

➔ **“LA CONF, C'EST UN PROJET D'ALIMENTATION POUR LES BOBOS”**



C'est tout l'inverse. **Nous luttons pour que le droit à une alimentation choisie et de qualité soit une réalité pour tous·tes.** C'est pour cela que nous revendiquons la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation. L'interdiction des surmarges de la grande distribution sur les produits de qualité (AOC, AB...) va aussi dans le sens d'une plus grande accessibilité à l'alimentation de qualité. Nous n'avons pas à choisir entre précarité paysanne et précarité générale, entre revenu paysan et niveau de vie global. Produire du bas de gamme pour des personnes qui achètent au plus bas prix pour survivre, n'est pas le projet de société que nous voulons. **Nous voulons produire une alimentation de qualité pour toutes et tous.**

BASSINES: DU STOCKAGE D'EAU POUR L'AGRO-INDUSTRIE



➔ **“LA CONF, ELLE EST CONTRE L'IRRIGATION, NON ?”**

La Confédération paysanne n'est pas du tout contre l'irrigation. **Nous luttons contre l'accaparement de l'eau et défendons sa répartition équitable.** Comment se fait-il que l'accès à l'eau pour les maraîchers et arboriculteurs ne soit pas sécurisé alors que c'est une question même de vie ou de mort pour leurs cultures ? Dans le même temps, certains irriguent du maïs pour l'exportation ou la méthanisation et construisent des bassines en asséchant le sol et s'accaparant l'eau nécessaire aux autres paysan.nes.

ROMPRE AVEC LES PREJUGÉS: PARLER DE LA CONF' AUX PAYSAN-NES

➔ "LA CONF', C'EST LE SYNDICAT DES AGRICULTEUR-ICES BIO ?"



La Confédération paysanne défend tous les paysans et paysannes, qu'ils soient en bio ou non. Nous sommes favorables au développement d'une bio paysanne. Mais le projet d'agriculture paysanne est une démarche bien plus large que le respect du cahier des charges de l'AB car il revendique une approche sociale et territoriale :

- la régulation des marchés pour des prix rémunérateurs;
- la création d'emplois paysans;
- la répartition des moyens de production (foncier, eau, énergies...);
- la défense de l'autonomie paysanne; concernant les semences, le capital, les savoirs paysans, le numérique...

➔ "LA CONF' S'OCCUPE DE SUJETS QUI NE SONT PAS AGRICOLES"

La Confédération paysanne prend position sur des sujets qui peuvent parfois être éloignés des problématiques du monde agricole. Lutter contre la fermeture d'une maternité en milieu rural, exprimer sa solidarité avec des populations paysannes et rurales de pays du Sud subissant des accaparements de terres, dénoncer des projets de loi liberticides pour la liberté d'expression, d'association ou syndicale, sont autant de **positions naturelles pour notre projet d'agriculture paysanne**. Nous assumons pleinement de nous inscrire dans un projet de société, basé sur la solidarité, le partage et la reconnaissance de notre travail d'utilité publique.

➔ "LA CONF' EST TOUJOURS CONTRE TOUT !"

Nous sommes dans un système économique libéral qui détruit l'avenir de nos fermes, qui **prépare un modèle agricole sans paysannes et paysans**. Donc, oui, nombre de nos actions visent ce système délétère. Mais nous portons un modèle d'agriculture moderne liée au territoire, sociale et écologique. Notre ambition n'est pas de rester cantonnés à des niches économiques, mais bien de généraliser un système **qui rémunère dignement tous les paysans et paysannes**.



AVANCÉES ET VICTOIRES RÉCENTES DE LA CONF'

ÉLEVAGE

- ARRÊT de l'activité laitière de l'usine des 1000 vaches
- OBTENTION et lancement d'une expérimentation pour la défense de l'élevage plein-air face à la politique sanitaire actuelle inadaptée et absurde

PRIX

- BLOCAGE d'accords de libre échange (CETA, TAFTA)

FONCIER

- ABANDON de plusieurs projets d'entrepôts logistiques Amazon (5 en l'espace de deux ans)

SOCIAL

- REVALORISATION des retraites agricoles (même si beaucoup reste à faire) : amélioration des plus petites retraites (aides familiaux, conjoint-es) et ouverture des 85% du SMIC aux personnes en invalidité

PAC

- AIDE au petit maraîchage dans la PAC 2023-2027
- OBTENTION d'une surprime des 52 premiers hectares, bien qu'insuffisante
- REVALORISATION de l'écorégime pour l'Agriculture Biologique (AB) par rapport à Haute Valeur Environnementale (HVE)

INSTALLATION

- VICTOIRE de la Conf' sur la prise en compte de la diversification dans les revenus disponibles agricoles !

SEMENCES

- MORATOIRE en cours sur les OGM, blocage de la déréglementation des nouveaux OGM

COVID

- MAINTIEN et réouverture de marchés de plein-vent durant les confinements Covid, grâce au travail de la Conf'



LA FNSEA NE DÉFEND PAS UN REVENU PAYSAN DIGNE POUR TOU.TES



La FNSEA a besoin de la disparition des uns pour maintenir le revenu des autres, en récupérant leurs terres et outils de production. Elle n'a aucun intérêt à une politique qui protège le revenu paysan de toutes et tous.

 Dernière trahison sur le sujet du revenu paysan : **l'opposition de la FNSEA aux prix minimums garantis, « prix planchers »**. Or, cette mesure protégerait le revenu paysan, étant fixé à un niveau équivalent à un prix de revient rémunérateur.



LA FNSEA A TRAHI LES PAYSAN.NES SUR LE GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

La colère agricole de janvier 2024 est le résultat des multiples trahisons de la FNSEA. Celle sur le GNR a mis le feu aux poudres. La FNSEA avait négocié en bilatéral avec le gouvernement la baisse progressive de l'exonération fiscale sur le GNR. **Les contreparties obtenues servaient d'abord les plus grandes fermes et aux revenus déjà plus élevés** : avantages sur les agrocarburants, hausse du seuil d'exonération des plus-values professionnelles...



LA FNSEA ACCOMPAGNE LA DISPARITION DES FERMES ET DÉTRUIT L'EMPLOI PAYSAN



Le bilan de la cogestion FNSEA-gouvernement sur l'emploi paysan est catastrophique, **100 000 fermes ont encore disparu** entre 2010 et 2020.

 La FNSEA s'oppose frontalement à toute aide en faveur de l'emploi, elle vote contre:

- la revalorisation de la surprime des 52 premiers hectares
- le plafonnement des aides
- le soutien aux petites fermes, aux maraîchers ou aux arboriculteurs.

La FNSEA défend de manière acharnée les aides découplées à la surface, favorisant l'agrandissement. **L'horizon d'une agriculture sans paysan.nes ne leur pose aucun problème !**



LA FNSEA TORPILLE LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES BIO



La FNSEA a torpillé à multiples reprises le développement de l'agriculture biologique.

 Elle a ainsi prôné la **suppression de l'aide au maintien de l'agriculture biologique**, proposé une **réduction du soutien à la conversion de 5 à 3 ans** et porté le discours d'une **agriculture biologique qui devait s'orienter vers les marchés**. La Confédération paysanne est sans conteste le syndicat agricole généraliste qui défend le mieux les paysan.nes en AB.



LA FNSEA ENCOURAGE LA SPECULATION ENERGETIQUE SUR LES TERRES AGRICOLES

La FNSEA accompagne sans vergogne la course à la production énergétique sur les terres agricoles, sans se préoccuper des dérives des agrocarburants, de la méthanisation et du photovoltaïque. Renchérissement du prix du foncier, impact sur le cours des produits agricoles, concurrence avec l'alimentation humaine, précarisation des paysan.nes dans l'accès au foncier, intransmissibilité des structures...



 La FNSEA a encore franchi un cap en prenant la présidence du lobby France Agrivoltaïsme qui a poussé à un décret autorisant des installations recouvrant jusqu'à 40% de la surface d'une parcelle agricole tout en touchant les aides PAC sur ces surfaces !



LA FNSEA EST FAVORABLE A LA COMPÉTITION INTERNATIONALE ENTRE PAYSAN.NES

La FNSEA poursuit une orientation libérale **tournée vers les marchés, au service de filières agroindustrielles, et ne défend en rien le revenu paysan et la relocalisation de nos productions.**

 Dernier exemple en date : alors que nous combattons sans relâche le CETA, accord de libre-échange avec le Canada, silence radio du côté de la FNSEA à propos de cet accord.

➔ UNE VISION PROFONDEMENT ANTISOCIALE

La Coordination rurale n'a **aucune considération pour les conditions de travail des salarié·es**. Elle n'a aussi aucun problème pour des exportations à bas coût qui détruisent les revenus de nos collègues paysan·nes des pays tiers. Elle fustige régulièrement les cotisations sociales, alors qu'elles sont à la base de nombreux droits sociaux pour les paysan·nes : retraites, congés maternité, congés maladie...

➔ LA CAUTION A L'ACCAPAREMENT DES MOYENS DE PRODUCTION: EAU, TERRES, ÉNERGIES

Son idéologie du « chacun pour soi » est une caution à l'accaparement des moyens de production. Sans surprise, la Coordination rurale **soutient à l'échelle nationale les méga-bassines qui sont pourtant un instrument de privatisation d'un commun pour une minorité**.

 Elle défend sans complexe un agrimanager comme Thierry Bourret qui cumule avec ses nombreuses sociétés près de 1500 hectares, des centaines de milliers d'euros d'aides PAC et à l'investissement pour un méthaniseur ou autres matériels et des droits d'eau dépassant le million de mètres cubes d'eau.

➔ LA PROXIMITÉ AVEC L'EXTRÊME DROITE ET L'INTOLÉRANCE VIS-A-VIS DU RESTE DE LA SOCIÉTÉ

Plusieurs responsables de la Coordination rurale ne se cachent pas de leurs accointances avec les milieux d'extrême-droite. Le populisme de leur discours cache mal l'absence de réelle remise en cause de l'orientation économique libérale. **« Laissez-nous travailler, foutez-nous la paix »** est un slogan cher à la Coordination rurale. Ce repli sur soi ne peut offrir de solutions durables à la reconnaissance du travail paysan. **De plus, cette posture est le ferment et le fruit de comportements intolérants empêchant le bien-vivre ensemble : sexisme, racisme...**



➔ ABSENCE DE TRAVAIL DE TERRAIN ET DE FOND SUR LES DOSSIERS

La Coordination rurale travaille très peu les sujets et leurs propositions sont souvent très vagues, voire contradictoires. On ne voit pratiquement pas la CR sur le terrain et dans les instances, **sauf au moment des élections professionnelles**.

 Un exemple frappant : la CR n'a émis aucune proposition sur la loi d'orientation agricole, en s'abritant derrière une opposition de principe. Pourtant, cette loi est structurante pour l'avenir de l'agriculture et le renouvellement des générations !

➔ OPPOSITION AUX DÉMARCHES DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

La Coordination rurale a un discours antiécologique primaire.



Elle **s'oppose systématiquement au financement des mesures en faveur de la transition agroécologique** par la PAC.

La priorité est de ne pas toucher aux aides découplées à la surface. Elle est ainsi inexistante sur le soutien aux producteurs bio et aux paysannes ayant contractualisé des MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques). Elle freine toute velléité de sortie des pesticides.

➔ UNE INCOHÉRENCE GLOBALE SUR SES VALEURS ET SON PROJET

La Coordination rurale peut dire tout et son contraire. Ses différents représentant·e·s s'inscrivent dans une posture individualiste, imperméable à tout esprit de coopération. Selon les départements et les productions, les discours diffèrent du tout au tout.

 Attachés à l'indépendance, ils nous rejoignent sur la défense des semences fermières **mais ils ne s'opposent pas aux nouveaux OGM (NTG)**. Rarement systémique, la pensée véhiculée par la CR répond à un problème par une « solution » simple et populiste.